

vert

Le mensuel  
qui annonce la couleur

la tribune des Verts



## Le référendum auquel vous êtes invités à participer massivement est une nouvelle étape pour la rénovation des Verts

**Le sujet de la rénovation des Verts est une question que nous avons régulièrement remise sur le métier mais qui a connu une réelle avancée : en approuvant à près de 72 % un premier pan très important de la rénovation de notre parti, le dernier Conseil national interrégional a donné le signal que notre mouvement attendait, celui de la capacité de faire évoluer notre fonctionnement – et nos statuts – sur un compromis patiemment élaboré, mais qui a du sens : celui de nous permettre de mieux travailler ensemble.**

**I** est illusoire de croire que nos difficultés ne proviennent que de nos règles internes, cela serait trop simple, mais parfois, ces règles, dont certaines choisies par les fondateurs de notre parti, ont eu tendance avec l'usage à ne plus être adaptées. Nous restons tous très attachés aux valeurs qui ont fondé notre mouvement, nécessaire à l'écologie politique. Une première vague de réformes, votées en décembre 2003, avait déjà modifié quelques-unes de nos règles, par le vote du CNIR, nous avons d'ores et déjà en partie adapté ce qui devait l'être, sans surenchère, sans tabou non plus, et surtout sans céder aux arguments faciles de ceux qui préconisent de tout casser... pour une fois de plus ne rien faire du tout. Je préfère l'action aux slogans. Le 25 novembre, les membres du CNIR ont surmonté leurs différences d'analyse pour dire « OUI » à la motion présentée par le Collège exécutif sur la base des travaux du comité de pilotage. Nous nous étions tous engagés à la rénovation des Verts, nous avons très largement entamé ce processus.

**Il reste encore des points à faire évoluer et le travail du comité de pilotage va reprendre** après les élections municipales. Mais avant de passer à la seconde étape, il convient de terminer véritablement la première avec le référendum qui fait l'objet de ce numéro spécial. En votant pour ce référendum, nous vous demandons de répondre à quatre questions.

**La première question concerne des modifications de notre socle statutaire.** Une large ma-

ajorité existait au CNIR pour voter ce texte mais cela ne peut être fait que par référendum car il concerne les statuts et est donc soumis au vote de l'ensemble des adhérents. Cette première question est en quelque sorte le prolongement de ce que vos représentants au CNIR ont approuvé.

**L'adoption de nouvelles règles de fonctionnement, relevant de l'agrément intérieur, a été acquise à une très large majorité lors du dernier Conseil national interrégional (CNIR) des Verts, les 24 et 25 novembre 2007, à Saint-Denis. Désormais, l'élection du Collège exécutif (CE) est clarifiée : vous voterez dès le premier tour du prochain congrès pour des listes paritaires de candidat-e-s, en lien avec les orientations politiques soumises au débat. Un Conseil politique est créé, il aura pour fonction d'harmoniser la parole publique des Verts et d'organiser les échanges et les débats entre responsables du parti et grand-e-s élu-e-s.**

**I** vous revient désormais de poursuivre ce travail et d'adopter les nouvelles règles qui relèvent des statuts. Elles permettraient deux évolutions majeures :

**L'adhésion directe sur internet (les régions gardant le pouvoir de s'opposer de façon motivée à certaines adhésions)** et l'allongement à trois ans de la durée du mandat du CE, du CNIR, du nouveau Conseil politique (CP) ainsi que de toutes les instances nationales. L'accord du CNIR sur ces points a été, là encore, très large, mais ces modifications ne peuvent être obtenues que par référendum.

**D'autres propositions de modification vous sont également soumises.** Elles relèvent de

**Les trois autres questions relèvent de l'agrément Intérieur.** Le CNIR, comme il en a le pouvoir, a décidé de les soumettre à l'avis des militants. Elles sont indépendantes du reste, leur résultat ne remet pas en cause ce qui est déjà acquis et le CNIR a souhaité soumettre ces décisions à l'arbitrage de l'ensemble

l'agrément intérieur, mais n'ont pas franchi la barre des 66 % des votants (pour, contre, abstention) au CNIR. Elles doivent, pour être adoptées, obtenir par référendum 60 % de vote favorable. La principale d'entre elles concerne justement le seuil de majorité requise pour adopter une décision.

**Certes, personne ne peut imaginer que toutes les insatisfactions exprimées sur le fonctionnement de notre parti seront levées après le référendum.** Nous aurons néanmoins réussi en trois mois, comme je m'y étais engagée, à réorganiser notre fonctionnement en profondeur. Nous avons déjà démontré que nous voulons et que nous pouvons rendre les Verts plus simples, plus lisibles et plus ouverts.

des militants. Afin d'éclairer ce débat, pour lequel une lecture simpliste n'est pas possible, vous avez à votre disposition des argumentaires illustrant les différentes positions.

**Votre participation est très importante, nous comptons sur celle-ci.** Ce travail n'est pas déconnecté de la réalité politique. Nous avons tous conscience de l'importance des échéances qui sont devant nous : les Municipales tout d'abord, mais aussi plus largement la capacité de reconstruire une alternative à la politique menée par l'actuel gouvernement. Nous partageons tous cette conviction que l'écologie politique est la seule réponse à la hauteur des enjeux qui tou-

chent notre planète. C'est aussi celle qui permettra de construire un monde plus juste, plus solidaire et plus doux à vivre pour tous et toutes.

**Étant donné la date un peu particulière de cet envoi,** j'en profite également pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches de passer de bonnes fêtes de fin d'année et d'y puiser plein d'énergie – verte – pour l'année qui vient.  
Amicalement,

**CÉCILE DUFLOT**  
SECRÉTAIRE NATIONALE

élections municipales, instituant un dialogue avec l'ensemble de l'écologie, les acteurs associatifs, les syndicalistes, les chercheurs, les entrepreneurs, etc. La Convention reprendra le flambeau des États généraux de l'écologie politique et nous permettra de donner un nouveau souffle à notre projet.

**Nous rendre plus cohérents pour nous ouvrir d'avantage,** mettre toute notre énergie dans la construction d'un projet et d'une stratégie au service de l'écologie : pour tout cela, nous devons saisir chaque moment et progresser ensemble.

**Ce référendum est une étape, nous comptons sur votre participation forte, comme elle le fut lors des Journées d'été de Quimper, pour la franchir.**

**MIREILLE FERRI**  
SECRÉTAIRE NATIONALE ADJOINTE  
À L'ORGANISATION DU PARTI,  
L'ORGANISATION DU SIÈGE  
ET AUX RÉFORMES INTERNES

**Le processus de rénovation ne s'arrête pas là pour autant.** L'harmonisation des fonctionnements régionaux, des cotisations, les questions liées à la grille de cumul, le fonctionnement du Conseil statutaire (CS)... doivent faire l'objet d'un nouveau cycle de travail. Le comité de pilotage, dont le mandat a été prolongé par le CNIR, poursuivra sa mission de "défrichage". Le CNIR de septembre 2008 et l'Assemblée générale de l'automne nous permettront d'avancer encore.

**Mais ne perdons pas de vue que l'essentiel de cette rénovation a pour objet de nous rendre plus réactifs et plus cohérents.** L'étape la plus importante sera celle qui préparera la Convention de l'écologie dans les mois qui suivront les

**L'ÉCOLOGIE**  
**Les Verts**

AMÉLIORER NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE POUR RÉUSSIR NOTRE DÉVELOPPEMENT EXTERNE : *page 4* ● SUR LE « PAQUET » STATUTAIRE ET L'APPLICATION DE LA PROPORTIONNELLE : APPROUVER LES PREMIÈRES RÉFORMES, ET ALLER PLUS LOIN : *page 4* ● POUR UN MOUVEMENT EN ADÉQUATION AVEC SES PROPOSITIONS À LA SOCIÉTÉ : *page 5* ● POSITION DES CNIRIENS D'ÉCOLOGIE POPULAIRE ET D'ALTER EKOLO ! : *page 5* ● POUR UNE REFONDATION DES VERTS : *page 6* ● ANALYSE DES QUESTIONS PAR LES CNIRIENS D'ÉCOLOGIE POPULAIRE ET D'ALTER EKOLO ! : *page 6* ● SUR LA RÈGLE DES 50 OU 60 % : OUI À LA DIVERSITÉ, MAIS NON À L'IMMOBILISME DE NOTRE MOUVEMENT ! : *page 7* ● NON À L'ABANDON DE LA MAJORITÉ QUALIFIÉE ET À LA PRISE EN COMPTE DES VOTES BLANCS, OUI À UN PARTI VERT QUI RECHERCHE L'UNITÉ : *page 7* ● GARDER NOTRE IDÉAL, TOUT EN DEVENANT PLUS EFFICACE : *page 8* ● POUR GARANTIR L'ÉQUILIBRE ET L'UNITÉ DU MOUVEMENT, DEUX FOIS OUI AUX QUESTIONS 2 ET 4 : *page 8*

# Comment ça marche ?

**1** Cocher une seule case par question, plier le bulletin de vote, puis le glisser dans la petite enveloppe verte (ainsi, le vote reste anonyme). Ne rien écrire d'autre sur le bulletin.

REFERENDUM SUR LA RÉNOVATION DES VERTS - DÉCEMBRE 2007 / JANVIER 2008

## Bulletin de vote

Pour chaque question, cocher la case de la réponse choisie (ne pas barrer les autres cases). Vous avez la possibilité de ne pas cocher de case du tout pour une ou plusieurs questions sans que cela invalide votre bulletin.

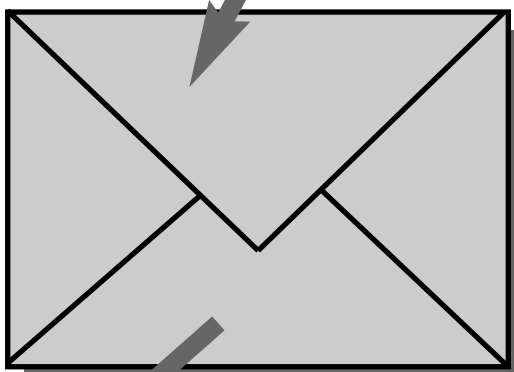
**Question n°1**  
Bloc de modifications statutaires (périodicité des Assemblées générales, simplification de l'adhésion, etc.).  
 pour  contre  blanc

**Question n°2**  
Précisions sur le mode d'élection au Collège exécutif (plus fort reste).  
 pour  contre  blanc

**Question n°3**  
Modification des modalités de vote à l'AG, au Conseil national interrégional, au Conseil politique et au Collège exécutif (majorité à 50 %, suppression de la prise en compte des votes blancs).  
 pour  contre  blanc

**Question n°4**  
Procédure de désignation des candidat-e-s aux scrutins externes (proportionnelle et règle d'Hondt).  
 pour  contre  blanc

**2** Mettre la petite enveloppe verte contenant le bulletin de vote dans l'enveloppe T prépayée.



LETTRE **T**  
M 20 g  
Validité permanente

LES VERTS REFERENDUM  
AUTORISATION 89405  
75482 PARIS CEDEX 10

**3** Écrire ses NOM, prénom, région, département, coordonnées et signer au dos de l'enveloppe T (mentions obligatoires pour remplir les listes d'émargement des adhérent-e-s des Verts, sous peine d'invalidation).

MERCI D'ÉCRIRE  
VOTRE NOM  
EN LETTRES CAPITALES

N° rue : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....

NOM et prénom du votant : .....  
Région : .....  
Département : .....

Signature : .....

**4** Poster dans les meilleurs délais l'enveloppe T (sans mettre de timbre).

### Qui est électeur ?

Les adhérent-e-s des Verts au 30 novembre 2007.

### Pourquoi vote-t-on ?

Pour modifier certains points des statuts et de l'agrément intérieur des Verts en vue de rénover le mouvement.

### Combien y a-t-il de questions ?

Les électeurs doivent se prononcer sur 4 questions. La question numéro 1, qui modifie les statuts des Verts, doit rassembler 66 % des votants pour être adoptée. Les questions numéros 2, 3 et 4 se réfèrent à l'agrément intérieur et doivent réunir 60 % des voix.

### Comment voter ?

Le vote s'effectue par correspondance. Les électeurs disposent d'une petite enveloppe verte destinée à recevoir le bulletin de vote dûment coché. Cette opération effectuée, il leur reste à insérer cette enveloppe verte dans l'enveloppe T prépayée jointe (ne pas timbrer), en n'oubliant pas, surtout, de signer et d'indiquer leur nom, région, etc., au dos... et de la poster.

### Quand ?

Dès réception du matériel de vote, afin de s'assurer que les bulletins seront postés sans faute avant le 9 janvier 2007, à minuit : date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) des votes. Les votes postés après cette date seront éliminés.

### Quelles sont les dates clefs du processus ?

- Autour du 20 décembre 2007 : réception, par tou-te-s les adhérent-e-s des Verts, de VERT n°20 (décembre) accompagné du matériel de vote.
- Mercredi 9 janvier 2008, minuit : date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) des votes par correspondance.
- Mardi 15 janvier : dépouillement des votes.

### Quels sont les principaux motifs d'invalidation des bulletins de vote ?

Seuls les bulletins comportant une seule croix par question, choisie entre le "pour", le "contre" ou le "blanc" seront acceptés. Il ne faut pas entourer la réponse, mais bien cocher la case correspondante. Il est cependant possible de ne pas cocher de case du tout pour une ou plusieurs questions sans que cela invalide votre bulletin de vote. Mais après avoir coché une case, il ne faut pas barrer les autres, cela invaliderait le vote. Ne rien écrire d'autre sur le bulletin.

### Que faire en cas de perte ou si vous n'avez pas reçu le matériel de vote ?

Un matériel de secours vous sera adressé, sur simple demande, à [referendum@lesverts.fr] en précisant dans l'objet : "Renvoi matériel de vote". Si vous n'avez pas la possibilité de communiquer par courriel, appelez le 01 53 19 53 19. Attention : si vous avez perdu votre matériel de vote, que vous vous l'êtes fait renvoyer et qu'entre-temps vous le retrouvez, surtout, ne votez pas deux fois : les deux votes seront annulés. Enfin, pour la simplification de l'émargement, si vous avez changé de région d'adhésion entre 2006 et 2007, indiquez-le au dos de l'enveloppe, en mentionnant également votre ancienne région d'adhésion 2006.

**À renvoyer dès réception !**  
**Clôture du vote : mercredi 9 janvier 2008, minuit**

# CE QUI A DÉJÀ CHANGÉ

**Le texte exhaustif des modifications, avec en regard l'ancienne et la nouvelle version des statuts, est accessible dans la rubrique "Réforme interne, statuts et fonctionnement" de l'intranet des Verts [http://intranet.lesverts] - mot de passe sur demande à [vertcontact@lesverts.fr]. Voici les principaux changements engendrés par le vote du Conseil national interrégional (CNIR) des 24 et 25 novembre 2007.**

**1- La fin de la distinction entre « vote blanc » et « vote abstention », qui émaillait la rédaction de l'Agrément intérieur**

Dans les différents articles concernés, le terme « abstention » sera remplacé par « blanc ».

**2- Une règle unique pour présenter un texte en Assemblée générale : un seuil proportionnel au nombre d'adhérents, d'avantage de diversité régionale**

Les motions d'orientation, les motions ponctuelles (ou motions thématiques) et les contributions devront être signées par au moins 1 % des adhérent-e-s à jour de cotisations, issus d'au moins dix régions.

**3- Un fonctionnement et une élection du CNIR modifiés**

Les motions devront s'efforcer d'inclure la référence aux textes qu'elles amendent, corrigent ou complètent.

Les textes et motions dites « motions diverses » ou « motions d'urgences » devront être signées par dix membres du

CNIR issus de trois régions au minimum. Les motions diverses pourront être reçues trois semaines avant la date du CNIR et être amendées en séance.

Le CNIR se réunira en « Ateliers » lors de sa première demi-journée. Il y sera effectué un travail de préparation du débat sur les motions en plénières et des motions d'urgence pourront y être validées. Les responsables de commissions et membres du Collège exécutif participeront aux ateliers selon leurs domaines de compétence.

Les 90 membres du CNIR représentant les régions seront élu-e-s au même moment et dans chaque région, sur des listes organisées régionalement. Cette élection sera intégrée aux Assemblées générales décentralisées.

**4- De grands changements dans le mode de désignation du Collège exécutif et dans l'organisation des Assemblées générale**

Chaque motion d'orientation sera adossée à une liste ordonnée de candidat-e-s au Collège exécutif. Lorsque l'on soutiendra un texte, on saura ainsi qui ses animateurs proposent pour le représenter et occuper le poste de secrétaire national.

Lors de l'Assemblée fédérale, si des textes fusionnent, leurs listes de candidat-e-s fusionneront également. Les délégué-e-s sauront exactement qui occupera les différentes fonctions du Collège exécutif. Celui-ci sera désigné en même temps que le texte de la motion d'orientation, il ne

pourra plus y avoir de blocage dans la désignation du Collège exécutif. Le nombre de sièges au Collège exécutif sera réduit à 11 personnes et la prime donnée à la liste arrivée en tête sera augmentée (4 postes sur les 11), la majorité sera renforcée mais la minorité restera représentée.

Un texte d'orientation national ne pourra se maintenir que s'il a obtenu au minimum 10 % des suffrages lors de l'Assemblée générale décentralisée, et il ne pourra y avoir de fusion de sa liste de candidat-e-s au Collège exécutif que s'il a obtenu au moins 5 %.

Une liste de candidat-e-s au Collège exécutif ne pourra pas contenir plus d'un tiers d'adhérent-e-s d'une même région. Les membres du Collège exécutif pourront être réélus.

**5- Création d'un Conseil politique pour organiser l'animation politique et l'expression publique des Verts**

Ce Conseil politique se réunira au moins une fois par mois, prendra des positions politiques conformément aux décisions du CNIR et coordonnera la parole publique des Verts. Il ne sera pas habilité à délibérer sur les stratégies électorales, les investitures ni sur le programme, qui demeurent de la compétence exclusive du CNIR.

Le Conseil politique rassemblera les 11 membres du Collège exécutif ainsi que 15 représentant-e-s du CNIR et 9 représentant-e-s des élu-e-s Vert-e-s élu-e-s par le CNIR à la proportionnelle. Une liste de candidat-e-s au Conseil

politique ne pourra pas contenir plus d'un tiers d'adhérent-e-s d'une même région. Deux représentant-e-s des secrétaires régionaux avec voix consultative en seront également membres.

**6- Création de la Conférence des régions, le réseau des secrétaires et trésoriers régionaux**

Cette conférence des secrétaires régionaux coordonnera la mise en œuvre des actions et campagnes thématiques et électorales décidées par le mouvement, en mutualisant leurs réflexions, leurs expériences et leurs moyens. Il en sera de même des trésoriers régionaux. Sous la responsabilité du trésorier national, ils se réuniront régulièrement pour suivre les budgets régionaux et les relations avec le national.

**7- Simplification de la procédure d'élection des membres des Commissions régionales de prévention et de régulations des conflits**

Le vote continuera de pouvoir se faire lors des Assemblées générales régionales, mais il pourra également s'opérer en Conseil d'administration régional ou Conseil politique régional.

**8- Limitation du nombre de pouvoirs**

A tous les niveaux d'organisation des Verts, chaque adhérent-e pourra maintenant être porteur d'un maximum de deux mandats (trois voix). Cette règle ne se substitue pas aux dispositions locales plus restrictives qui pourraient exister.

# CE QUI EST SOUMIS À REFERENDUM

**Petit lexique pour mieux lire les propositions :**

- Suffrage exprimé : le total des oui et des non (ou des pour et des contre).
- Votant : le total des oui, des non, et des blancs.
- Règle d'Hondt : procédure logique d'ordonnement de listes utilisée couramment chez les Verts.

**Nota :** depuis le dernier CNIR, les « abstentions » sont nommées « blancs ». Cela explique les différences que vous pourriez constater entre les textes que vous possédez et certaines rédactions indiquées ci-dessous.

## Question n°1

**Approuvez-vous le bloc de modifications statutaires suivant, proposé au vote des adhérents par le CNIR des 24 et 25 novembre 2007, à l'unanimité moins une abstention et un refus de vote ?**

**A- remplacement, dans l'article 5 des Statuts (Ressources) alinéa 5-2, de la phrase :**

« La part nationale des cotisations est proposée par le CNIR et fixée par l'Assemblée Générale. »

**Par la phrase :**

« La part nationale des cotisations est fixée par le CNIR. »

**B- ajout, dans l'article 5 des Statuts (Ressources) d'un alinéa 5-3 ainsi rédigé :**

« Une adhésion à coût réduit est possible pour la première année d'adhésion. »

**C- ajout, dans l'article 7 des Statuts (Adhésion) alinéa 7-1, de la phrase :**

« L'adhésion est également possible directement sur le site national des Verts, avec indication de la Région de rattachement et cotisation adaptée. L'organisation nationale transmet dans les meilleurs délais les demandes d'adhésion qui lui parviennent directement.

Les CAR/CPR ont deux mois, à compter de l'envoi de ces adhésions par le Secrétariat national à la Région, pour rejeter une adhésion. Ces adhésions sont effectives à

l'issue des deux premiers mois. Le droit de vote est acquis lorsque l'adhésion devient effective. »

**D- modification, dans l'article 9 des Statuts (Conseil National Inter Régional) alinéa 9-1, de la phrase :**

« Un Conseil National Inter Régional (Cnir) est élu pour deux ans, au scrutin proportionnel de listes ordonnées, complètes ou non, avec vote préférentiel et sans panachage, selon les modalités exposées à l'Agrément intérieur. »

**Par la phrase :**

« Un Conseil National Inter Régional (Cnir) est élu pour trois ans, au scrutin proportionnel de listes ordonnées, complètes ou non, avec vote préférentiel et sans panachage, selon les modalités exposées à l'Agrément intérieur. »

**E- modification, dans l'article 12 des Statuts (Assemblée générale ordinaire) alinéa 12-2, de la phrase :**

« L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois tous les deux ans au cours du quatrième trimestre. »

**Par la phrase :**

« L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois tous les trois ans au cours du quatrième trimestre. »

## Question n°2

**Approuvez-vous l'ajout de la phrase suivante à l'article V-3 de l'agrément intérieur (procédure de désignation des membres du CE) ?**

« La règle de la proportionnelle au plus fort reste est appliquée. »

## Question n°3

**Approuvez-vous les modifications suivantes des modalités de vote de l'Assemblée Générale, du CNIR, du Conseil Politique et du CE ?**

**A- remplacement, dans l'article XII-5 de l'agrément intérieur (votes en Assemblée Générale) de la phrase :**

« Lors d'une Assemblée générale, les décisions sont prises à 50 % des votants, le total des oui doit être supérieur à 50 % des votants (total des oui, non, blancs) et

ce aussi bien pendant la phase "Assemblée décentralisée", que pendant sa phase "Assemblée fédérale. »

**Par le paragraphe suivant :**

« Lors d'une Assemblée générale, les décisions sont prises à 50 % des exprimés, le total des oui (ou des pour) doit être supérieur au total des non (ou des contre) et ce aussi bien pendant la phase "Assemblée décentralisée", que pendant sa phase "Assemblée fédérale". Les blancs ne sont pas comptabilisés. »

**B- remplacement, dans l'article IV-9 de l'agrément intérieur (votes au CNIR) de la phrase :**

« Le CNIR prend ses décisions à une double condition, à 50 % des votants (le total des oui ou des pour, doit être supérieur à 50 % des votants) et à 60 % des exprimés (le total des oui ou des pour, doit être supérieur à 60 % des exprimés. »

**Par la phrase suivante :**

« Le CNIR prend ses décisions à 50 % des exprimés, le total des oui (ou des pour) doit être supérieur au total des non (ou des contre). Les blancs ne sont pas comptabilisés. »

**C- création d'un article XVIII-6 ainsi rédigé (vote au Conseil Politique) :**

« Le Conseil Politique prend ses décisions à 50 % des exprimés, le total des oui (ou des pour) doit être supérieur au total des non (ou des contre). Les blancs ne sont pas comptabilisés. »

**D- remplacement, dans l'article V-12 de l'agrément intérieur (vote au Collège Exécutif) de la phrase :**

« Le Collège Exécutif prend ses décisions à 50 % des votants (le total des oui, ou des pour, doit être supérieur à 50 % des votants). »

**Par la phrase suivante :**

« Le Collège Exécutif prend ses décisions à 50 % des exprimés (le total des oui, ou des pour, doit être supérieur à 50 % des exprimés). Les blancs ne sont pas comptabilisés. »

**E- remplacement dans l'alinéa B de l'article XVII (modalités de vote chez les Verts) des phrases :**

« Pour les Assemblées Générales : La décision est prise pour une AG ou un référendum à 50 % des votants. Le total

des oui doit être supérieur à 50 % des votants (total des oui, non, blancs). »

« Pour le CNIR :

La décision est prise, pour le CNIR à une double condition :

- à 50 % des votants : le total des oui (ou des pour) doit être supérieur à 50 % des votants (total des oui, non, blancs).

- et à 60 % des exprimés : le total des oui (ou des pour) doit être supérieur à 60 % des exprimés (total des oui et des non). »

« Pour le Collège Exécutif :

La décision est prise, pour le Collège Exécutif à 50 % des votants : le total des oui (ou des pour) doit être supérieur à 50 % des votants (total des oui, non, blancs). »

**Par les phrases suivantes :**

« Pour un Référendum :

La décision est prise pour un référendum à 50 % des votants, le total des oui doit être supérieur à 50 % des votants (total des oui, non, blancs). »

« Pour les Assemblées Générales :

La décision est prise pour une AG à 50 % des exprimés, le total des oui doit être supérieur à 50 % des exprimés (total des oui et des non). »

« Pour le CNIR :

La décision est prise, pour le CNIR à 50 % des exprimés : le total des oui (ou des pour) doit être supérieur à 50 % des exprimés (total des oui et des non).

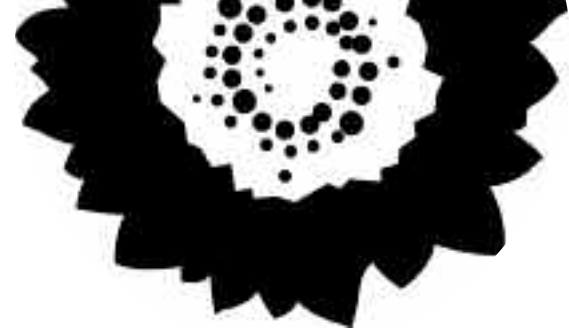
« Pour le Collège Exécutif :

La décision est prise, pour le Collège Exécutif à 50 % des exprimés : le total des oui (ou des pour) doit être supérieur à 50 % des exprimés (total des oui et des non). »

## Question n°4

**Approuvez-vous la création de l'alinéa D de l'article XVII de l'agrément intérieur intitulé mode de désignation des candidats à des scrutins externes ainsi rédigé ?**

« Le mode de désignation des candidats à des scrutins externes de liste se fait par des scrutins uniquement proportionnels de listes de candidat-e-s avec application de la règle d'Hondt pour l'ordonnement. Les listes se constituent pour une élection précise et bien définie. Si nécessaire, une commission électorale est mise en place. »



## AMÉLIORER NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE POUR RÉUSSIR NOTRE DÉVELOPPEMENT EXTERNE

### Les propositions de la Cave

Cette contribution n'est pas celle d'un courant. Elle est le fruit de la réflexion d'un collectif d'adhérent(e)s, signataires de différentes motions d'orientation ou tout simplement hors courants. Ce collectif, baptisé la Cave, s'est créé en juin 2007 pour contribuer à un sursaut des Verts après les mauvais résultats des présidentielles et des législatives. Les journées de Kemper ont montré qu'une dynamique existait. La réforme de nos règles internes en est la première étape.

En participant au comité de pilotage de la réforme, la Cave a contribué au processus de réforme interne. Mais comme nous ne disposons pas de 20 membres du Cnir en notre sein, nous ne pouvions pas présenter notre contribution pour le référendum. Nous avons donc demandé à l'ensemble des courants d'apporter la signature de certains de leurs Cniriens pour permettre à la Cave de faire connaître ses points de vue à l'ensemble des adhérents. C'est ce qu'on fait les courants « O2R », « Audaces » et « For ever » et nous les en remercions. Cette contribution est donc signée par des Cniriens qui ne partagent pas forcément l'intégralité de son contenu mais qui ont jugé utile et légitime qu'elle vous soit présentée.

Voici les conclusions auxquelles nous sommes parvenus après

échanges au sein de notre collectif sur les points qui sont soumis à référendum.

### La Cave appelle à voter OUI aux questions 1, 2 et 3, et NON à la question 4

**Oui à la question 1** portant notamment sur :

La possibilité d'une adhésion à coût réduit (20 euros) pour la première année : Cela devra nécessairement être complété ultérieurement par des modalités limitant les risques d'adhésions de complaisance, par exemple en mettant en place un délai avant de pouvoir confier son mandat. Des mandats du CNIR et du CE passant de 2 à 3 ans : C'est la Cave qui a proposé cette modification qui permet de stabiliser l'interne et libère de l'énergie pour l'externe.

**Oui à la question 2** sur le mode d'élection du CE

### Oui à la question 3

Pour des majorités calculées à la majorité simple de 50% des exprimés, les bulletins blancs n'étant pas comptés dans les exprimés afin de ne pas donner de prime à la non décision.

### Non à la question 4 sur les modalités de désignations des candidats-e-s Vert-e-s aux élections externes.

Le CNIR propose une désignation sur la base de la proportionnelle

avec règle d'Hondt. Or l'une des principales motivations du processus de réforme est la volonté de diminuer le poids des courants dans la vie du parti. Nous pensons que les courants sont une forme légitime de regroupement et d'organisation du débat politique interne. Mais ils ne peuvent prétendre en avoir le monopole, notamment en ce qui concerne les désignations externes. En effet, la durée de vie des courants est déconnectée de la durée des mandats externes. Ainsi deux parlementaires nationaux ou européens, deux conseillers régionaux ou municipaux élus sur des courants différents peuvent se retrouver en cours de mandat dans le même courant, et inversement. Pourquoi donc faire de la proportionnelle des courants une exigence statutaire alors que les courants s'accommodent eux-mêmes du fait que la règle soit bafouée parfois quelques mois après le début du mandat externe !

Nous soutenons donc un mode de scrutin mixte, en partie à la proportionnelle pour le respect des minorités, et en partie au vote préférentiel pour permettre aux adhérent-e-s de choisir librement les personnes qui porteront les idées de l'écologie politique dans les institutions. Comme il existe plusieurs types de vote préférentiel, et que nous n'allons pas graver dans les statuts tous les détails des modalités de vote, nous proposons que

les statuts indiquent que les désignations externes se font sur un mode de scrutin mixte comprenant au minimum 50 % et au maximum 75 % de vote préférentiel. Un groupe de travail composé notamment des adhérents qui organisent des ateliers sur cette question depuis plusieurs années, aura la mission de proposer au CNIR les modalités de mise en œuvre.

Le référendum doit être un succès par le niveau de participation et par les votes émis. A quelques semaines des élections municipales, le signal sera fort et positif. Mais la dynamique devra se prolonger. D'autres évolutions internes sont nécessaires, notamment sur les modalités de désignation de la (du) SN, sur la grille de cumul, sur le rôle des commissions. Enfin, la réussite de la Convention de l'Écologie Politique prévue pour fin 2008 afin d'approfondir les liens avec les acteurs qui partagent nos objectifs doit être un enjeu porté par tous (te)s les Verts.

Pour tout contact :

- Pascal Canfin  
pcanfin@gmail.com
- Wilfrid Sejeau  
wsejeau@club-internet.fr
- Jean-Philippe Magnen  
magnen.jean-philippe@wanadoo.fr
- Hervé Morel  
hmorel@free.fr

Pour en savoir plus sur la Cave, ses membres et ses réflexions pour l'avenir des Verts :  
[www.lacave-lesverts.fr](http://www.lacave-lesverts.fr)



### SIGNATAIRES\* :

Denis Baupin, Marie Bouchez, Flora Boulay, Ronan Dantec, Pascale Debord, Christine Degrugillier, Bernard Despierre, Laurent Dupont, Michèle Gaspalou, Catherine Hervieu, Stéphane Joly, Bertrand Jullien, Maurice Morel, Michele Poncet, Nathalie Riollet, François de Rugy, Pierre Serne, Djamila Sonzogni, Patricio Sylva, Stéphanie Tranchard.

## SUR LE « PAQUET » STATUTAIRE ET L'APPLICATION DE LA PROPORTIONNELLE : APPROUVER LES PREMIÈRES RÉFORMES, ET ALLER PLUS LOIN

Le 24 novembre dernier, le Conseil national interrégional (CNIR) des Verts a approuvé à une très large majorité un socle significatif de réforme statutaire. C'est pour nous un premier pas, qui va réellement dans le bon sens, en simplifiant les procédures de vote, en améliorant le fonctionnement du CNIR ou la coordination du mouvement avec les élus...

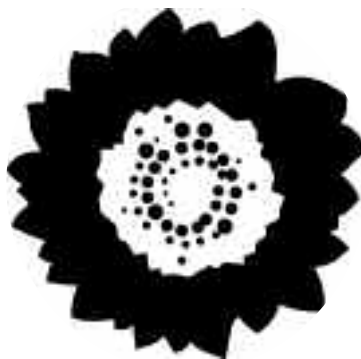
Ces modifications ne concernent toutefois que l'agrément intérieur des Verts, que seul le CNIR a pu modifier. S'agissant de changements relatifs aux statuts, c'est aux adhérent(e)s de se prononcer, et c'est ce qui vous est demandé aujourd'hui.

**Les changements soumis à votre approbation, qui font très largement consensus, vont dans le même sens que ceux approuvés par le CNIR :** simplifier le vivre-ensemble des Verts, faciliter l'adhésion et la participation du plus grand nombre, mieux coordonner les différents niveaux d'expression et d'action du mouvement.

Nous appelons donc les adhérent(e)s Vert(e)s à approuver ces changements statutaires en votant POUR à la question numéro 1.

**Sur l'application de la proportionnelle (règle d'Hondt)** pour la désignation des candidats aux élections externes (question numéro 4), nous appelons les adhérents à voter contre. Il nous semble en effet que la nécessité de réduire la place excessive prise par les courants dans le fonctionnement des Verts est largement reconnue. Or, la proposition qui est faite – et qui est déjà appliquée dans les faits – a pour résultat de reconnaître les courants comme seul critère de sélection des candidatures externes. Si nous restons favorables à la reconnaissance de la diversité verte, nous considérons qu'il est temps de changer dans la manière d'en tenir compte : l'implantation locale, la capacité d'entraînement des militants, des sympathisants et des électeurs Verts, la diversité générationnelle... nous semblent être des critères également pertinents de choix de nos candidat-e-s.

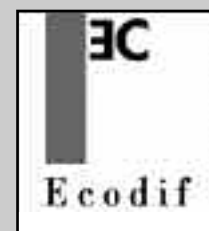
Dans la mesure où ce point n'a pas d'urgence à être tranché – les prochaines élections n'ont lieu qu'en juin 2009, nous invitons donc les adhérents à rejeter la proposition, pour permettre que le débat, sur ce point, reste ouvert, à partir notamment de modalités de choix déjà évoquées, mais qui n'ont pour l'instant pas pu être approuvées.



### SIGNATAIRES\* :

Marie Bouchez, Frédéric Benhaim, Laurent Boudereaux, Catherine Candelier, Philippe Chatelain, Dominique Cloarec, Ronan Dantec, Jannick Deltour, Stéphane Denjean, Brigitte Desveaux, Chantal Duchène, Pascal Giloire, Bertrand Jullien, Nabila Keramane, Elisabeth Loichot, Dominique Ronceray, Marine Ronzani, Pierre Serne, Nicole Stamm, Claude Taleb.

**« C'est décidé, cette fois j'achète mes cadeaux de fin d'année chez ECODIF ! »**



ECODIF, c'est la librairie des Verts. On y trouve tous les livres de tous les éditeurs, mais surtout le meilleur fond disponible sur les différents thèmes de l'écologie politique, et les conseils d'une librairie d'expérience.

De l'écoconstruction à l'économie verte, des derniers ouvrages des grandes figures de l'écologie à la collection de tous les prix Tournesol du festival de la BD d'Angoulême, ECODIF, qui distribue aussi des jeux coopératifs et écolos et des livres pour enfants, est une mine pour faire des cadeaux de fin d'années beaux, intelligents... et délicatement militants. ECODIF, dont la boutique est au Secrétariat national des Verts, 247 rue du Fbg Saint Martin, vend bien entendu aussi par correspondance et expédie rapidement votre commande dont vous pouvez discuter par téléphone avec Christine Estavoyer au 01 53 19 53 20. Achetez ses cadeaux à ECODIF, c'est bénéficier du choix et de suggestions dans les multiples thématiques de l'écologie, sans payer plus cher qu'ailleurs, en faisant tourner la librairie des Verts. Passez au siège, rendez-vous sur [www.ecodif.fr](http://www.ecodif.fr) ou téléphonez pour chercher tranquillement dès maintenant les bonnes idées de cadeaux écolos. Christine a préparé une sélection de 100 ouvrages pour vous mettre en bouche et vous faciliter la tâche, parmi les très nombreuses références qu'elle a en stock permanent.

## POUR UN MOUVEMENT EN ADÉQUATION AVEC SES PROPOSITIONS À LA SOCIÉTÉ

**N**ous avons suivi avec attention les travaux du comité de pilotage sur la rénovation des statuts. Aujourd'hui, nous sommes globalement satisfaits de ce qui a été voté lors du dernier CNIR et nous réjouissons que notre mouvement ait pu prouver que contrairement à la légende, entretenue par les médias mais pas seulement, les Verts sont capables de rénover leur fonctionnement.

Nous retenons l'avancée démocratique qu'est la suppression de la « commission des 21 » remplacée par une désignation des membres de l'Exécutif national bien plus transparente pour les militants. Cela ne résoudra pas tous nos problèmes qui relèvent pour beaucoup des pratiques individuelles et d'une mauvaise prise en compte de l'intérêt collectif, mais nous ne mésestimons pas l'impact qu'auront les changements votés.

Nous n'étions pas demandeur de la création d'un Conseil Politique, mais nous considérons que son champ d'action a été bordé et nous pensons surtout que c'est à l'usage que nous jugerons de l'intérêt ou pas, des dangers éventuels, de la création de ce lieu de coordination. Le texte adopté mérite d'être complété, il le sera dans la phase suivante du processus.

### Question 1 : c'est OUI

Comme nous avons voté au Conseil National Inter Régional le socle de réformes de l'agrément intérieur, nous vous invitons à approuver massivement celui de réforme des statuts qui vous est proposé (question n°1 du référendum). Nous pensons qu'il est utile d'allonger de deux à trois années la période entre deux congrès et qu'il est indispensable de prendre les dispositions proposées pour faciliter l'adhésion aux Verts. Nous agissons au cours de la seconde phase de travail du comité de pilotage pour que cet allongement de la durée des mandats s'accompagne d'une réelle valorisation des Forums prévus dans nos statuts mais dont il reste à formaliser la forme. Espacer les AG pour laisser aux majorités le temps de travailler oui, mais surtout s'il est intercalé entre elles un véritable temps de réflexion collective déconnecté des enjeux de pouvoir.

### Question 2 : c'est OUI aussi

Le nouvel effectif du Collège Exécutif est fixé à 11 personnes, contre 12 à 15 actuellement. La prime majoritaire qui était de 20 % auparavant (sur la base de 15 postes au total : 3 places de prime à la liste arrivée en tête + 12 postes répartis à la proportionnelle)

passé à 36 % (4 postes de prime + 7 postes à répartir à la proportionnelle). Ainsi, même élue avec peu en sus de 50 %, la majorité nationale est assurée d'avoir au moins 8 postes sur les 11 que comptera le prochain Collège exécutif. La nouvelle règle renforce donc mathématiquement la majorité, elle la stabilise tout en réservant une place (2 ou 3 sur 11 personnes) à la minorité nationale. Nous approuvons ce nouvel équilibre.

En revanche, nous sommes convaincus qu'il est sain pour le mouvement, et même utile pour la majorité qui sera en place, de ne pas marginaliser les représentants de ce qui sera la minorité nationale. Aussi optons-nous pour une répartition des restes issus du scrutin proportionnel qui ne favorise pas les majoritaires plus que les autres. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'affectation des 7 postes du CE qui se fait à la proportionnelle soit faite selon la règle du plus fort reste et non de la plus forte moyenne. Cela ne remet en rien en cause le poids de la majorité nationale mais évite que la minorité ne soit représentée que par une seule personne au sein du collège exécutif.

### Question 3 : c'est NON !

D'autres textes de ce numéro spécial référendum expliquent les dangers du vote OUI à la troi-

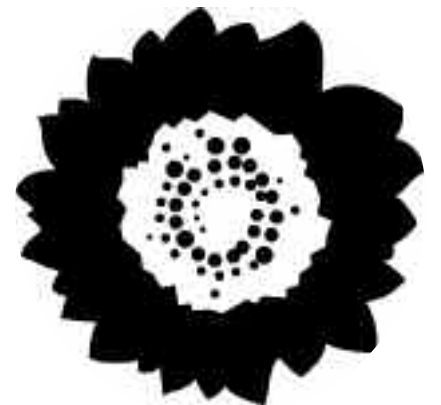
sième question, nous les approuvons et vous invitons à ne pas faire le jeu des apprentis sorciers qui préconisent la suppression de la prise en compte des votes blancs et la fin des majorités qualifiées. D'autant que l'absence de quorum risque de nous faire prendre des décisions importantes avec très peu de personnes.

### Question 4 : c'est OUI

Nous pensons que le mode opératoire pour constituer les listes de candidats à des élections externes proposé dans le cadre de la question 4 est bon. Il sait préserver la représentation des différentes opinions qui s'expriment sans pour autant graver dans le marbre des positions figées pour 3 ans autour de sensibilités puisque le texte prévoit la constitution de listes pour chaque élection. Ce texte indique également une règle précise pour déterminer l'ordonnement des différents candidats : c'est une clarification salutaire pour éviter contestations, brouilles et litiges.

Faute d'avoir mis au point des procédures basées sur d'autres type d'organisation (scrutins préférentiels notamment) et apportant les mêmes garanties, la proposition contenue dans la question 4 a le mérite d'inscrire dans

l'agrément intérieur une procédure déjà utilisée avec succès par les Verts en de nombreuses occasions. L'approuver c'est faire le choix du pragmatisme sans fermer la porte de l'innovation.



### SIGNATAIRES\* :

Roukia Attaye, Géraldine Chalencou, Cyril Cognéras, Jean-Michel Gambier, Jean Graziani, Benoît Guittet, Françoise Hoffet, Hélène Levet, Didier Lorigoux, Véronique Massoneau, Jacqueline Mercier, Pierre Minnaert, Dominique Normand, Silvain Pastor, Danielle Persico, Jean-Vincent Placé, Daniel Rondepierre, Céline Scavenne, Marie Serve, Julien Zloch.

## POSITION DES CNIRIENS D'ÉCOLOGIE POPULAIRE ET D'ALTER EKOLO !

**OUI à une réforme démocratique et aux valeurs écologistes,**

**NON à cette réforme « caporaliste »**

### Liminaire :

**L**a réforme des Verts, nous l'attendions, nous la souhaitons toujours. Comme l'ensemble des adhérents, nous espérons un meilleur fonctionnement de notre parti.

La réforme qui nous est aujourd'hui proposée complexifie notre fonctionnement, amplifie notre déficit financier, contribue à la concentration des pouvoirs ; participe en fait à une caporalisation de notre mouvement.

C'est pourquoi, les Cniriens d'Écologie Populaire et d'Alter Ekolo ! ont voté, lors du CNIR de novembre, contre les modifications du règlement intérieur.

### La méthode :

Plusieurs critères sont déterminants lorsqu'une organisation réforme ses statuts.

**A) l'analyse des causes.** Le premier critère consiste à analyser les causes de dysfonctionnement et à proposer des solutions.

**B) la référence aux valeurs.** Un parti organise le fonctionnement et les statuts en cohérence avec ses valeurs et son projet politique ; pour les écologistes « l'arbre est contenu dans la graine ».

**C) l'exemplarité.** Les formes d'organisation du parti peuvent préfigurer les formes d'organisation souhaitées, anticiper les réformes à venir (la parité H/F, le non-cumul des mandats...).

**D) la prise en compte des réalités de la société.** Pour être crédible ou audible, il faut prendre en compte les réalités de la société d'aujourd'hui, pour faire avancer les idées, et mettre en œuvre sa stratégie.

**E) l'histoire et les rapports de force.** L'histoire des organisations n'est pas hors sol. Les décisions politiques et organisationnelles tiennent compte de leur histoire, des rapports de force en présence et des conflits d'intérêt. Une réforme démocratique des statuts nécessite un vaste débat, une confrontation entre ces différents critères pour dégager une cohérence.

Faute de débat, nous assistons aujourd'hui, à une réforme caporaliste menée au nom de l'efficacité.

### L'idéologie de « l'efficacité » :

Une réforme présentée comme réaliste et efficace sans faire référence aux valeurs fondamentales de l'écologie politique n'est pas neutre idéologiquement, elle porte en elle une idéologie, celle de la réaction.

Osons une analogie. Sarkozy se déclare affranchi des idéologies, pragmatique face à la mondialisation. S'il accorde des cadeaux fiscaux pour les plus riches, c'est pour éviter la fuite des capitaux, s'il baisse l'impôt sur les sociétés, c'est pour faire face au dumping fiscal à l'œuvre au niveau européen, si l'on doit travailler plus c'est pour être compétitif avec les pays émergents... Pourtant cela trace des réalités : une puissance publique plus faible, une intervention de l'Etat réduite, un écart croissant entre les revenus du capital et du travail, un écart croissant entre les plus pauvres et les plus riches. Ce soi-disant pragmatisme est porteur d'une idéologie que nous combattons vigoureusement.

Plutôt que de rechercher les véritables causes de nos difficultés actuelles, les promoteurs de la réforme interne ont cru trouver les responsables : l'expression et l'existence des minorités. Leur solution : il ne faut voir qu'une seule tête, favoriser les majorités, le bipartisme... Ces méthodes



revendiquées au nom de l'efficacité par l'UMP et le PS sont celles que nous dénonçons.

### La force des Verts, c'est l'idéologie écologiste :

Cette volonté d'instaurer un pouvoir majoritaire, de vouloir limiter la diversité, la représentation des minorités, de vouloir centraliser, ne rendra pas les Verts plus forts.

Au contraire,

— Les modifications du règlement intérieur votées au CNIR vont complexifier le fonctionnement des instances (création d'au moins 3 instances supplémentaires aux compétences non définies), alourdir les charges financières, alors que le national vient d'engager un plan social au siège.

— La politique autrement n'est pas un mot désuet, c'est la recherche de nouvelles formes d'accès à la politique rompant avec les formes d'organisation traditionnelles. Oui, le respect des règles de non-cumul peut être contraignant, oui, cela peut coûter. Tout respect des principes coûte. Doit-on les abandonner pour cela ?

— Le respect des minorités, le respect de la proportionnelle, la recherche de majorité ou de consensus sont des valeurs que nous défendons dans la société, auprès de nos partenaires.

Comment leur expliquer cela tout en leur disant qu'on fonctionne mieux avec le bipartisme, avec la sur représentation des majorités ?

— Le parti écologiste doit-il avoir des règles pour empêcher l'expression minoritaire ou doit-il retrouver la recherche du projet collectif, l'autonomie et la responsabilité des militants, doit-il rechercher la mise sous tutelle ou la participation active des adhérents ?

— Ce parti doit-il avoir pour valeur la soumission ou au contraire le débat, la créativité, la recherche d'idées nouvelles, doit-il promouvoir les castes ou au contraire s'enrichir de la diversité ?



### SIGNATAIRES\* :

Jean Pierre Lancry, François Maillard, Francine Guillaume, Laurence Abeille, Mohammed Sik, Hamid Zerkoune, Benoît Magnat, Daniel Compère, Marie Elisabeth Allaire, Frédéric Sarkis, Jocelyne Sarrailh, Annette Rimbart, Jean-Michel Beregovoy, Rémy Bovis, Jérôme Jurjevic, Selma Dereume, Jean-Pierre Chane Alune, Isabelle Ducellier, Hélène Planel, Michèle Lemaître.

## POUR UNE REFONDATION DES VERTS

Lors du CNIR de novembre dernier, considérant que la réforme proposée nous semblait insatisfaisante, nous avons décidé majoritairement de nous abstenir.

Depuis longtemps un même constat s'imposait concernant le mauvais fonctionnement interne des Verts. Pourtant le remède proposé ne répondra pas selon nous aux enjeux.

La crise est bien plus profonde qu'on ne voudrait le croire et notre score catastrophique à la présidentielle et ses conséquences politiques, financières et sociales sont bien là pour nous le rappeler.

La rotation incessante des adhésions chez les Verts (la durée moyenne est de l'ordre de quatre ans) ne permet pas à la majorité des militants d'une année de saisir les innombrables efforts effectués depuis vingt-trois ans pour réformer notre fonctionnement. Pas moins de dix-sept tentatives de rénovation des statuts ont avorté depuis 1984.

La seule issue qui paraisse aujourd'hui viable est par conséquent un dépassement des Verts par un processus à la fois interne et externe, processus qui fondera

une nouvelle formation de l'écologie politique, plus forte, plus représentative, plus attractive que les Verts, et dans laquelle les adhérents Verts se reconnaîtront mieux que dans notre organisation actuelle.

Ajoutons que les statuts, le fonctionnement, et les soi-disantes querelles de personnes chez les Verts ne sont qu'une petite partie de la refondation à entreprendre. Les querelles, par exemple, sont bien plus fréquentes et cruelles à l'UMP ou au PS. Ce n'est donc pas d'abord cela qui explique nos mauvais scores électoraux ou la désaffection militante. Le plus important est la vision du monde, le projet, la ligne que nous exprimons devant nos concitoyens. Nous échouons parce que nous ne sommes plus écologistes. Il ne s'agit pas de réduire l'écologie politique à l'environnementalisme, il s'agit de disposer d'un ensemble structuré de concepts qui nous permettent de penser et de parler écolo dans tous les domaines de la vie politique. C'est cela que nous avons délaissé, c'est cela qu'il nous faut imaginer à nouveau.

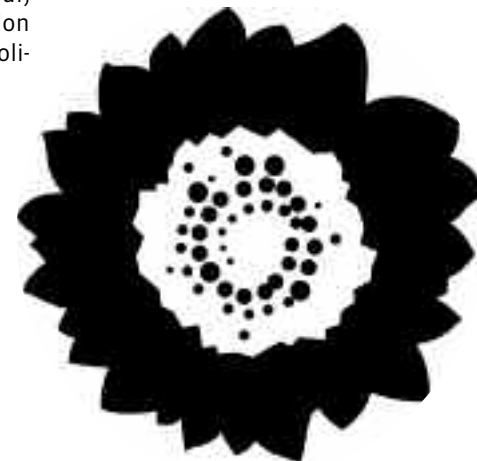
Il n'en reste pas moins que la situation actuelle des Verts est telle que nous ne pourrions pas nous exonérer de procéder à un audit financier extérieur. En plus de vingt ans d'existence,

nous n'avons jamais réalisé ce type de démarche. Ses objectifs seront de donner les diagnostics, ainsi que de pérenniser de façon substantielle notre situation financière. Une bonne santé financière est toujours un gage de force, d'indépendance et d'autonomie dans les choix politiques à faire.

Enfin nous aurons besoin de trouver une nouvelle voie collective de stratégie politique et d'alliance. Après la fin votée de la gauche plurielle, après un paysage politique en plein changement : un PS englué, un PC en mutation, la création du Modem, un UMP arrogant, un FN en difficulté (enfin), voire les initiatives d'organisations associatives environnementales.

Soyons clairs, l'objectif est bien de créer une dynamique réelle, qui puisse amener à un engouement non feint vis-à-vis de l'écologie politique : créer cet électrochoc qui est nécessaire à notre société pour qu'enfin puissent être pris en compte les changements graves liés aux différentes crises environnementales, à la déplétion des matières premières, à l'effet de serre aux contaminations par chaînes alimentaires, aux migrations possibles induites, à la pauvreté qui en découlera, à un capitalisme de plus en plus agressif.

Nous ne nous opposerons pas à ce processus de réforme statutaire mais nous souhaitons rapidement passer aux étapes suivantes afin que s'effectuent des changements en profondeur, faute de quoi la marginalisation de notre parti sur l'échiquier politique s'amplifiera.



### SIGNATAIRES\* :

Maryse ARDITI, Jean AUGEREAU, Marie-Régine BARDOUX, Elise BELTRAME, Christian BUCHER, Philippe CARBIENER, Mathias CHAPLAIN, Gisèle CITHAREL, Paul COSTE, Guillaume CROS, Jean-Pierre ESPERET, Jeanne FAIVRE, Catherine GOUHIER, Mireille GUENEE, Alexandre JURADO, Colette LECUYER, Daniel LUDWIKOWSKI, Thierry PRADIER, Hugues STOECKEL, Samir TINE.

## ANALYSE DES QUESTIONS PAR LES CNIRIENS D'ÉCOLOGIE POPULAIRE ET D'ALTER EKOLO !

**NON**  
aux questions 1 et 3

**OUI**  
aux questions 2 et 4

### Question n°1

Cette question regroupe deux thèmes, les cotisations et la fréquence de la tenue des AG nationale. Quel est le rapport entre ces deux thèmes ? Pourquoi demander aux adhérents de voter sur ces deux points ensemble et non pas séparément ?

### Les adhésions :

Nous sommes plutôt favorables à la fixation du montant de la cotisation nationale par le CNIR. Mais, pourquoi nous obliger à voter ce point avec d'autres points sans rapport direct ?

Pourquoi un coût réduit la première année ? Certes, il faut se poser la question d'élargir notre audience dans les classes populaires, mais est-ce aujourd'hui le montant de la cotisation qui constitue le principal handicap à l'adhésion des jeunes, des chômeurs, des employés ? A contrario, un des problèmes posés aujourd'hui à notre parti concerne les cartes de complaisance, celles qui sont utilisées avant les désignations électorales... et justement l'adhésion réduite pour un an, cela tombe bien !

### La fréquence des congrès :

Pour trois raisons, nous nous opposons au passage d'un congrès à trois ans.

- Le parti est aujourd'hui ossifié, nous allons cristalliser cette ossification pour 3 ans. Bonjour le renouveau !

- Si l'on veut rester un parti vivant, qui recrute, en mouvement, il faut introduire le débat, maintenir la créativité. Où a lieu le débat ? Malheureusement pas dans les groupes locaux. Il faut donc maintenir les congrès, comme lieux de débat.

- La démocratie, le débat sont des éléments fondateurs de l'écologie, car ils traitent la complexité, ils prennent en compte le caractère multicritères de l'écologie.

### Question n°2

Nous sommes favorables à l'adoption de cette résolution La règle du plus fort reste favorable les minorités et la règle de la plus forte moyenne conforte les majorités. Si les promoteurs de cette réforme n'avaient pas chargé la barque pour sur-représenter les majorités, nous aurions pu approuver la règle de la plus forte moyenne.

La cohérence aurait dû coupler cette question avec les autres traitant des représentations au CE. Nous traitons cette question seule, alors qu'à la question 1, nous avons mélangé des carottes et des trombones.

Compte tenu des dispositions qui laissent peu de place aux minorités, cette disposition apparaît comme une clause de survie pour la diversité.

### Question n°3

Nous sommes opposés au changement des modalités de vote et pour la prise en compte des votes blancs.

Actuellement, le CNIR prend ses décisions à une double condition, à 50 % des votants et à 60 % des exprimés.

Cette double contrainte a un double mérite :

— d'une part, elle institue une marge suffisante entre les partisans du pour et les partisans du contre, à partir du postulat qu'il n'est pas raisonnable d'adopter une position à 51 % contre 49 % ;

— d'autre part, elle prend en compte les abstentions ou les blancs dont le nombre important signifie que la position est insuffisamment mûrie.

L'argument principal pour vouloir changer les modalités de vote du CNIR est la difficulté à élire le CE ; or, cette question a été tranchée, certes mal, mais réglée par le CNIR de novembre.

### Question n°4

Nous approuvons le mode de désignation des candidats à des élections externes par un scrutin proportionnel de listes de candidat-e-s avec application de la règle d'Hondt.

Il faut bien comprendre cette question. Les listes se constituent pour une élection précise et bien définie. Cela ne renforce pas les courants. Au contraire, cette règle permet à chacun de se présenter avec qui il veut. Cela signifie que des personnes de la même sensibilité peuvent figurer sur des listes différentes, des personnes de sensibilités différentes peuvent être sur la même liste, cela dépend du niveau de l'élection.

Le scrutin uninominal que certains proposent comme un moyen de limiter le pouvoir des courants est non seulement un système de vote que nous dénonçons dans la société, mais est aussi un moyen de renforcer les clans majoritaires et donc les courants les plus puissants.

### En conclusion

Nous ne pouvons que regretter le manque de cohérence de cette réforme ; en particulier, la mise en place d'un « conseil politique » voté au CNIR de novembre est révélatrice de l'impréparation de ce débat. Nous regrettons que cette réforme n'ait pas abordé les points qui

posent réellement problème dans notre parti, par exemple la non-application de la grille de cumul des mandats, les cartes d'adhésion de complaisance, le turn-over important des adhérents, les sanctions et exclusions arbitraires, la faible représentation des syndicalistes et des responsables associatifs dans les instances...

Cette réforme n'a pas posé les bases d'une construction dynamique, répondant aux nouveaux enjeux de la période, mais apparaît comme la mise en place de règles pour conforter la majorité en place, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne nous a pas menés vers de grands succès...



### SIGNATAIRES\* :

Jean Pierre Lancry, François Maillard, Brigitte René Corail, Laurence Abeille, Dominique Blanchard, Hamid Zerkoune, Jorge Bocanegra, Daniel Compère, Michèle Bonneton, Frédéric Sarkis, Matthieu Olivier, Annette Rimbart, Mathilde Alluchon, Rémy Bovis, Valérie Messenger, Selma Dereume, Issaka Cissé, Isabelle Ducellier, Hélène Planel, Michèle Lemaître.

## SUR LA RÈGLE DES 50 OU 60 % : OUI À LA DIVERSITÉ, MAIS NON À L'IMMOBILISME DE NOTRE MOUVEMENT !

Les décisions des Verts sont aujourd'hui prises selon un seuil de majorité très élevé : 60 % du total des pour et contre ou, à défaut et sur certaines décisions, 50 % du total des pour, contre et abstentions. Les motivations initiales d'une telle règle sont louables : associer le plus grand nombre à la décision prise.

Hélas : si l'intention est bonne, la réponse s'avère cruellement inadaptée. La pratique actuelle est loin de favoriser l'émergence de socles communs, mais favorise par contre des alliances de circonstance et permet à quelques-uns d'exercer sur les autres une pression permanente, un chantage au blocage qui empêche aujourd'hui les Verts d'avancer.

En pratique, il suffit de réunir 40 % des voix pour bloquer toute décision, mais il faut 60 % pour changer de position : cette règle devient un facteur d'immobilisme, qui, dans la période politique, est strictement suicidaire.

A celles et ceux qui veulent voir dans cette règle la préservation de la diversité et le respect des minorités, il convient de rappeler les faits : ce ne sont ni les minorités, ni les idées minoritaires qui sont préservées par un seuil à

60 %. C'est au contraire l'idée la plus banale qui gagne, le minimum auquel personne ne peut s'opposer et qui ne fait souvent même pas ou plus débat dans la société.

Nous sommes ainsi, paradoxalement, bien plus incapables d'être mobiles, d'inventer et de réagir avec nos spécificités vertes, que n'importe quel gros éléphant de droite ou de gauche.

Les exemples, ces dernières années, sont nombreux de décisions qui, majoritaires – et parfois très nettement (54, 55, 56 %...) n'ont pas pu être adoptées du seul fait de cette règle des 60 %. Pour ne citer que cet exemple, le blocage, par deux fois, de l'élection du secrétaire national et du Collège exécutif : nous sommes apparus, à ces occasions, comme incapables de nous entendre, de prendre une décision et de choisir nos responsables.

Un point, enfin : changer le seuil de majorité est d'autant plus important aujourd'hui que nous avons de lourdes décisions à prendre quant à l'avenir. Face aux offensives de la droite, face à la récupération de l'écologie, nous savons que nous devons bouger. Prendre des décisions audacieuses, nouvelles, suffisamment fortes pour redonner

aux électeurs et aux sympathisants écologistes le sentiment de notre utilité collective, et de l'utilité du vote Vert. Nous le ferons très difficilement dans les conditions actuelles de nos modes de décision, qui offrent de fait une prime aux replis et au conservatisme d'appareil, et découragent les volontés de changement.

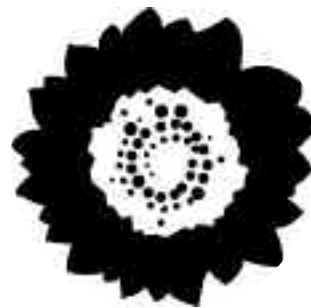
**Nous proposons que, comme dans toute institution démocratique, la majorité soit fixée à 50 % des votes exprimés + 1.** Ces modifications permettraient de ne plus empêcher l'adoption d'un texte alors qu'il est majoritaire dans le décompte des pour et des contre.

Depuis le lancement du chantier de la réforme interne, les membres du comité de pilotage de la rénovation ont longuement débattu de cette question, sans parvenir à trouver un accord. **Le Conseil national interrégional (CNIR) s'est prononcé favorablement à 56 %, soit là encore une majorité nette, mais insuffisante pour modifier la règle. C'est désormais aux adhérents de trancher**, chacun(e) en responsabilité, en visant non pas des choix de sensibilités internes au mouvement, mais bien l'intérêt des Verts dans leur ensemble. Choisir de prendre nos déci-

sions à une majorité de 50 % des opinions exprimées en pour et en contre est un enjeu interne, de lisibilité et de transparence de nos modes de décision. **C'est aussi un enjeu de crédibilité externe, pour montrer que nous avons décidé d'adopter des règles de fonctionnement qui facilitent la mobilisation de toutes nos ressources en faveur de l'action dans la société.** C'est pourquoi nous vous appelons à voter, et à adopter, avec la règle du vote à 50 %, la version la plus aboutie de notre réforme interne.

### SIGNATAIRES\* :

Isabelle Agier Cabanes, Pierre Aubry, Denis Baupin, Benoît Berthé, Flora Boulay, Clarisa Carillo, Michèle Comps, Guillaume Cros, Nicole Dedeat, Bernard Despierre, Patrick Franjou, Natalie Gandais Riollot, Marina Girod de l'Ain, Catherine Hervieu, Daniel Hegoburu, Marianne Moukamel, Isabelle Nouvellon, François de Rugy, Djamila Sonzogni, Claude Taleb.



## NON À L'ABANDON DE LA MAJORITÉ QUALIFIÉE ET À LA PRISE EN COMPTE DES VOTES BLANCS, OUI À UN PARTI VERT QUI RECHERCHE L'UNITÉ

Plus de détails à <http://referendumvert.ouvaton.org>

L'exigence d'une majorité qualifiée de 60% au CNIR oblige à discuter avant de voter un texte. C'est le choix de l'intelligence collective. La normalisation portée par la question 3 est dangereuse.

Ce recul démocratique n'a pas été accepté par le CNIR. Ses promoteurs font croire qu'ils veulent ainsi lutter contre un certain immobilisme des Verts. C'est faux. Ce paravent masque des objectifs moins louables.

A noter aussi que dans la même question, on supprime d'un coup de plume la prise en compte des votes blancs que les Verts réclament pourtant pour toutes les élections.

Ferme opposés à cette tentative de coup de force, nous espérons que les adhérents refuseront d'institutionnaliser la division. L'unité des Verts nous semble plus importante que ce très idéologique clivage statutaire habillé du « bon sens » majoritaire modèle V<sup>e</sup> République.

### Attention danger

### Cinq vérités sur le vote à 60 %

### Cinq raisons pour voter NON à sa suppression proposée par la question 3

### Un vote à 60 % c'est plus de stabilité au CNIR

L'élection du CNIR c'est 23 scrutins régionaux. Les restes des 23 scrutins à la proportionnelle renforcent mécaniquement les grosses motions. Abaisser la majorité à 50 %, c'est risquer d'être dirigés par une seule motion ne représentant que 25 à 30 %, avec des retournements d'alliance suivant les votes pour « faire 50 % ». Avons-nous besoin de plus d'instabilité ?

### Un vote à 60 % ce sont des décisions assumées

En deux ans et demi, le CNIR a procédé à 219 votes. Seuls 5 rejets, 2 %, sont dus à l'exigence de majorité qualifiée et de la comptabilisation des votes blancs, dont 2 élections de personnes. Les votes à 60 % n'entraînent pas la prise de décision car le travail d'élaboration construit une majorité convaincue. Le problème des Verts est de faire respecter les décisions prises, pas de dresser une moitié du parti contre l'autre. Abaisser le seuil de majorité c'est multiplier les risques de « positions autonomes ». La majorité à 60 % garantit des positions assumées, elle évite les compromis de circonstance, c'est un facteur d'efficacité.

La seule véritable objection aux 60 % était qu'ils pouvaient bloquer l'élection du CE, elle a disparu maintenant qu'il est désigné par les militants.

### Un vote à 60 % c'est refuser l'opposition bloc contre bloc

En théorie, 40 % de personnes peuvent bloquer une décision. En pratique, c'est très rare. Au contraire, le pôle majoritaire est incité à s'ouvrir aux autres pour établir une position de plus grande qualité. Nous l'avons vu au dernier CNIR, une position sur le Traité Modificatif Européen peut être votée à 85% tout en étant très claire et en respectant les divergences d'analyse ! Changer le système, c'est perdre des occasions de rassemblement et encourager les oppositions courant contre courant, bloc contre bloc. Conserver la majorité qualifiée, c'est travailler à l'unité des Verts.

### Un vote à 60 % c'est également le choix fait par d'autres organisations

Il existe de nombreuses organisations où on exige une majorité qualifiée car c'est un gage de pacification et de stabilité, un outil pour contrer la construction de blocs volatiles qui agis-

sent les uns contre les autres. Au journal le Monde par exemple, la société des rédacteurs prend ses décisions à 60 %. Le Parti Vert Européen a également une majorité qualifiée.

### Un vote à 60 % ce sont des débats pacifiés, un CE stabilisé

Des votes à 50% ce seraient des décisions à l'emporte pièce, des alliances conjoncturelles juste pour « passer » un texte. Cela placerait aussi le Collège exécutif sous menace permanente d'un retournement de vote du CNIR. Alors que la réforme vise à pacifier les débats et à renforcer l'exécutif en stabilisant la stratégie des Verts, l'abaissement du seuil de majorité au CNIR relancerait les guerres de tranchée entre courants.

### Gardons la règle de la majorité au CNIR car sinon ce serait :

- moins de cohésion et de démocratie
- moins de non violence et plus de brutalité

La réforme principale des statuts consiste en l'adoption d'un mode d'élection plus démocratique du Collège exécutif qui supprime la « fameuse » commission des 21. Le CE sera maintenant élu par

l'Assemblée Fédérale suivant un processus transparent. Cette réforme nous fait rompre avec les tractations de couloirs pour composer le Collège exécutif et nous devons nous en féliciter.

Instituer la majorité simple à 50 % au CNIR ce serait retirer d'une main ce qui vient d'être gagné de l'autre. En effet, les difficultés de désignation du CE, qui étaient le problème essentiel, étant maintenant résolues, baisser à 50 % la majorité au CNIR, ce serait permettre que soit remis en cause à chaque CNIR ce qui aurait été décidé, à une faible majorité, au CNIR précédent. Ce serait affaiblir l'exécutif.

### Ne tombez pas dans le piège. Pour une stratégie claire basée sur des convictions partagées votez NON à la question 3.

### SIGNATAIRES\* :

Suzanne Auger, Gérard Borvon, Cyril Cognères, Catherine Grèze, Benoît Guittet, Stéphane Le Sollic, Brigitte Leblan, Marie-Paule Lolo, Elise Lowy, Pierre Minnaert, Silvain Pastor, Danielle Persico, Marie-Christine Petit Belouin, Gérard Peurière, Amélie Piegay, Jean-Vincent Placé, Didier-Claude Rod, Daniel Rondepierre, Céline Scavennec, Francine Tramoni.

## GARDER NOTRE IDÉAL, TOUT EN DEVENANT PLUS EFFICACE

**A**ux Journées d'été des Verts à Quimper, les adhérents ont montré leur impatience à ce que s'améliore le fonctionnement de notre parti. Lors d'une des dernières réunions au sujet des grandes réformes à mener, trois sociologues et politologues nous ont unanimement conseillé de ne pas délaïsser nos valeurs, notre idéal, de ne pas nier l'incontournable utilité des sensibilités, tout en réformant nos statuts vers plus d'efficacité. De l'efficacité, de l'efficacé, oui mais pas de pragmatisme : conserver notre idéal en construisant un compromis entre notre fonctionnement brouillon et un copier-coller d'un fonctionnement pragmatique gestionnaire et sans âme à la PS.

Dans ce contexte nous ne pouvons laisser ce qui marque notre identité aux yeux de nos concitoyens : un parti délibérément moderne; qui défend en plus des valeurs de l'écologie politique, les valeurs universelles du féminisme, de la parité, du fédéralisme, du droit aux minorités, de la démocratie, de la reconnaissance du vote blanc, mais aussi cette vision moderne, prémonitoire sur l'empreinte écologique, de la fin de la dictature économique du PIB, du pic de Hubert, d'une forme de décroissance des excès du consumérisme, de la conversion d'une société « énergivore », cigale libérale, vers

une frugalité plus équitable et non oublieuse des populations les plus déshéritées de notre société.

La société, notre société s'est déjà inspirée de nos propositions pour avancer sur des lois telles que les 35h00, la limitation du cumul de mandat, sur la parité, et d'autres encore. Mêmes imparfaites ou insuffisantes, ces lois dénotent de l'influence de nos propositions sur la société. Nous nous en réjouissons et souhaitons aller toujours plus loin. C'est-à-dire faire coïncider notre idéal avec ce que nous prônons tout en cherchant à améliorer notre fonctionnement interne et externe : c'est ce que nous pouvons appeler « faire de la politique autrement ».

**Cette plus grande efficacité que nous appelons de nos vœux nous rend propices au compromis, et fait que nous nous plaçons dans la capacité à accepter l'essentiel des réformes réalisées et à venir.**

Lors de ce référendum, l'un des enjeux, l'une des questions non tranchées concerne les modalités de vote en notre parlement interne. Entre un certain conservatisme de la règle des motions adoptées à 60 % des oui et non et à 50 % des oui, non et blancs, et le

vote des motions adoptées à 50 % des oui et non, il existe un compromis. Cette dernière proposition revient tout simplement à faire disparaître le vote blanc. Nous l'avons dit, nous devons garder ce qui fait notre spécificité d'un parti moderne avec un idéal. D'autre part le vote fédéral amène la sensibilité majoritaire à avoir une représentation majorée dans les petites régions. Enfin le fonctionnement de notre parlement interne, le CNIR, doit être la volonté de compromis et de votes majoritaires assez larges pour que les décisions obtenues soient acceptées au verdict démocratique des urnes, sans amertume excessive. C'est pour cela que la demande d'une simple règle des 50 %, comme pratiquées par les vieux partis issus de l'histoire politique du XIX<sup>ème</sup> siècle, nous paraît difficilement acceptable.

Lors du dernier CNIR, nous sommes abstenus sur la question statutaire concernant la création d'un conseil politique réuni tous les mois. Il représente une charge financière qui arrive au plus mauvais moment. Il risque de supplanter l'organe de décision des Verts qu'est le CNIR, et donc être le futur organe de pouvoir des Verts, au détriment de la représentation des régions (nous sommes un parti fédéraliste) qui forment 75 % de nos élus cni-riens. C'est pourquoi dans la

question trois de notre référendum, nous nous opposons à la légitimation décisionnelle du conseil politique

**Aussi sommes-nous favorables à un changement de la règle de vote qui ferait passer l'adoption des motions au CNIR de 60 % à 55 %, tout en conservant la même règle pour le vote blanc. Le même principe politique est ainsi conservé : garder notre idéal de modernité et de progrès social et environnemental, tout en devenant plus efficace.**

**Sur les questions du référendum nous votons pour aux questions 2 et 4 ; non (ou contre) à la question 3 ; et ne souhaitons pas donner de consigne à la question 1 dont les avis des signataires de ce texte sont partagés.**

### SIGNATAIRES\*:

Maryse ARDITI, Jean AUGEREAU, Marie-Régine BARDOUX, Elise BELTRAME, Véronique BILLAND, Christian BUCHER, Philippe CARBIENER, Mathias CHAPLAIN, Gisèle CITHAREL, Paul COSTE, Christian COUILLAUD, Jean-Pierre ESPERET, Jeanne FAIVRE, Catherine GOUHIER, Alexandre JURADO, Daniel LUDIKOWSKY, Emilie PIEGAY, Thierry PRADIER, Hugues STOEKEL, Samir TINE.

## POUR GARANTIR L'ÉQUILIBRE ET L'UNITÉ DU MOUVEMENT, DEUX FOIS OUI AUX QUESTIONS 2 ET 4

**L**e prochain Collège Exécutif sera composé de 11 personnes, 7 postes seront répartis à la proportionnelle et 4 attribués en plus à la liste liée à la motion arrivée en tête à l'AG fédérale. Il existera donc une forte prime pour stabiliser l'exécutif des Verts.

Cependant la présence des minorités est non seulement conforme à nos valeurs mais utile. Éliminer du CE une motion qui représente une part significative des adhérents, c'est créer des rancœurs, de la méfiance et une cassure dans le mouvement avec des effets rebonds à tous les niveaux.

Nous pensons donc que la proposition du Comité de pilotage votée par le CNIR est bonne. Elle renforce la prime majoritaire tout en rendant possible la participation de la minorité. Il faut la confirmer en votant OUI à ce que le CNIR propose comme complément de sa décision. OUI, la répartition proportionnelle au plus fort reste est adaptée pour les 7 postes du Collège Exécutif qui ne font pas partie de la prime majoritaire.

Avec cette prime, le nombre de représentants de la minorité sera très réduit, 3 (sur 11) par exemple si la majorité ne rassemble que 52 %. Si la proposition portée par la question n°2

est repoussée, les minorités pourraient être presque totalement éliminées du Collège exécutif alors que leur présence ne gêne en rien l'expression d'une majorité forte. Leur absence transformerait les minorités à l'AG en opposition, bloc contre bloc. Éliminer les minorités c'est aussi figer un rapport de tendance pour 3 ans alors que la réforme doit favoriser l'unité des Verts. Pour la cohésion du mouvement tout en donnant à la majorité les moyens d'agir, il faut voter OUI à la deuxième question.

Voter NON à la question n°2, c'est choisir un mode de scrutin qui transforme une majorité en monopole et crée les conditions d'une rupture au sein du mouvement.

**OUI à la rénovation de nos statuts,**

**OUI à des scrutins proportionnels au plus fort reste,**

**OUI à la question n°2.**

Le choix de nos candidats pour les élections externes est régulièrement source de conflits. Combien de recours au Conseil Statutaire ? Combien d'animosités durables dont souffrent les groupes locaux pendant des années et qui remplacent le débat politique ?

En votant OUI à la question n°4 du référendum, vous agirez pour que la règle jurisprudentielle du Conseil Statutaire, devienne une règle écrite. Ainsi, vous limiterez les recours et les conflits dans le parti. La rédaction proposée ne lie pas la constitution de listes à l'appartenance à une sensibilité puisqu'il est indiqué que les listes de candidats sont faites pour chaque élection.

D'autres propositions sont à l'étude, notamment autour des scrutins préférentiels. Mais l'adaptation de ces séduisants schémas d'organisation à notre contexte n'est pas aboutie. Ils peuvent très rapidement revenir à des scrutins majoritaires et exclusions. C'est la raison pour laquelle le CNIR ne les a pas retenus pour le moment.

Profitions de cet espace pour illustrer cette règle avec un cas pratique : la constitution d'une liste de 10 noms. La règle d'Hondt dont on parle beaucoup chez les Verts est le nom de la méthode déterminant, une fois qu'on a décidé du nombre de candidats, leur emplacement sur la liste, en calculant le nombre de voix restant après placement de chacun d'eux

Liste A..... 25 voix .....> 5 élus  
Liste B..... 10 voix .....> 2 élus  
Liste C..... 17 voix .....> 3 élus

Évidemment, si la situation locale le permet, rien n'empêche de constituer une liste de 10 noms qui satisfasse tous les adhérents et que seule cette liste soit proposée. Voter pour la motion n°4, c'est avoir un mode opératoire en cas de besoin, ce n'est pas contraindre les situations quand tout se passe de manière consensuelle.

Ordonnancement par application de la règle d'Hondt :

1<sup>er</sup> ..... liste A

On place toujours en première place le premier candidat de la liste arrivée en tête. Ici, chaque place nécessite 5,2 voix (52/10). Une fois placé le premier candidat, la liste A dispose encore de 19,8 voix (25-5,2). Elle est toujours en tête, c'est donc un candidat de la liste A qui est sur la deuxième place de la liste

2<sup>ème</sup> ..... liste A

C'est maintenant la liste C qui est en tête puisqu'elle dispose toujours de son capital de 17 voix alors que la liste A n'en a plus que 14,6 (25-5,2-5,2)

3<sup>ème</sup> ..... liste C

Ce qui donne donc pour les autres postes

4<sup>ème</sup> ..... liste A  
5<sup>ème</sup> ..... liste C

6<sup>ème</sup> ..... liste B  
7<sup>ème</sup> ..... liste A  
8<sup>ème</sup> ..... liste C  
9<sup>ème</sup> ..... liste B  
10<sup>ème</sup> ..... liste A

**Approuver la proposition de la question n°4, c'est offrir une boîte à outils fonctionnelle et incontestable aux Verts. C'est éviter des dérives et les abus de position dominante dont l'ensemble des Verts souffre souvent. C'est se tourner vers l'extérieur au lieu de dépenser de l'énergie à régler des conflits qu'on aurait pu éviter.**

### SIGNATAIRES\*:

Jean-Louis Attard, Roukia Atteye, Suzanne Auger, Gérard Borvon, Géraldine Chalencon, Jean-Michel Gambier, Jean Graziani, Catherine Grèze, Stéphane Le Sollic, Brigitte Leblan, Marie-Paule Lolo, Didier Lorigoux, Elise Lowy, Véronique Massoneau, Antoine Maurice, Jacqueline Jacquier, Dominique Normand, Gérard Peurière, Stéphane Sitbon, Julien Zloch.